

La Côte d'Ivoire à son tour visée par le djihadisme



Samedi 13 mars, une attaque a été menée à Grand-Bassam, au sud de la Côte d'Ivoire, au bord de la mer et il est clair que cet attentat a été mené par un groupe islamiste, car le mode opératoire et les témoignages laissent peu de place au doute. Un groupe terroriste armé de kalachnikovs a pris d'assaut dimanche la plage de Grand-Bassam, à 40 kilomètres d'Abidjan. L'attaque terroriste a été revendiquée par Al-Qaïda au Maghreb islamique (aussi appelé AQMI). Trois terroristes ont été tués, selon le ministère de l'Intérieur et deux terroristes seraient toujours recherchés.

C'est le premier attentat djihadiste en Côte d'Ivoire. Il était 13h, heure du déjeuner, lorsque les tirs d'arme à feu ont retenti sur la place de cette station balnéaire ou plusieurs d'Abidjanais se rendent en fin de semaine, mais aussi des expatriés (personnes étrangères venant

travailler en Côte d'Ivoire). D'après le bilan donné dimanche par le président ivoirien, Alassane Ouattara, qui s'est rendu sur place, l'attaque visant trois hôtels de Grand-Bassam a fait 18 morts : 15 civils et 3 soldats des forces spéciales, ainsi que 22 blessés.

Cette première attaque djihadiste sur le sol ivoirien suscite des critiques à l'encontre des forces de l'ordre locales qui ont été trop lentes à réagir et qui n'ont pas su anticiper la menace alors que la Côte d'Ivoire se savait dans le viseur depuis longtemps. Selon plusieurs sources, Grand-Bassam, dont l'attaque rappelle celle faite en Tunisie, à Sousse, en juin 2015 et qui avait fait 38 morts. Grand-Bassam pourrait avoir

été une cible par défaut, car est moins surveillée que la métropole ivoirienne, mais qui est symboliquement aussi forte. Le président de la République François Hollande a annoncé, lundi 14 mars, que quatre Français sont morts dans l'attaque de la station balnéaire. En Côte d'Ivoire, un deuil national de trois jours a été décrété, et les dispositifs de sécurité renforcés ont été mis en place dans les grands hôtels d'Abidjan, mais pas à Grand-Bassam.

[Pourquoi pensez-vous que les djihadistes se sont attaqués à une station balnéaire de la Côte d'Ivoire ?](#)

[Pensez-vous que leur but est de faire peur à plusieurs endroits de la planète ?](#)

Le football, une histoire d'argent ?



Le match : 0-9 et la coupe

Depuis vendredi qu'ils savaient le titre à leur portée, en cas de succès dimanche à Troyes, les parisiens ne voulaient plus attendre. Là-bas le PSG est non seulement allé chercher la plus large victoire de son histoire en Ligue 1, sur un score énorme de 9 à 0, mais a surtout glané son quatrième sacre national consécutif. Il semble impossible d'arrêter ce rouleau compresseur depuis que le qatari Nasser Al-Khelaïfi a racheté le PSG. En effet grâce à sa fortune il paye au

club des joueurs d'exception, comme le célèbre Zlatan Ibrahimovic et a fait du club français un des meilleurs d'Europe.

Le PSG et Manchester United Sanctionnés pour manque de fairplay

En 2014 le PSG et Manchester United ont été punis, pour tenter d'équilibrer le championnat qui penchait en leur faveur grâce aux riches propriétaires. La punition : une grosse amende et une limitation de leurs recrutements. Etant donné qu'ils ont été sages pendant toute la saison suivante, les sanctions ont été levées en Juin

2015. Ils peuvent donc jouer de nouveau avec leur effectif complet et recruter de nouveau à leur guise. Plusieurs rumeurs planent autour des cibles du grand club parisien, Ronaldo aurait notamment été contacté. Les anglais quant à eux font de l'œil au français Paul Pogba.

Est-ce normal que les meilleurs soient, globalement, les plus riches ? Les mesures de sanction pour manque de fairplay financier sont-elles intéressantes ?

Canonisation de la Mère Teresa



Mardi 15 mars, le pape François a signé un décret de canonisation de la Mère Teresa, Prix Nobel de la paix en 1979 et un symbole mondial de la charité. Mère Teresa sera donc déclarée sainte le 4 septembre prochain, à Rome très probablement.

Mère Teresa est née en 1910 en Macédoine. A 18 ans, elle est devenue religieuse et a été envoyée enseigner en Inde. Puis, en 1950 elle a fondé les Missionnaires de la charité, sa propre congrégation qui regroupe aujourd'hui

4500 religieuses. Celles ci ont décidé de consacrer entièrement leur vie « aux plus pauvres d'entre les pauvres ». En 2003, quelques années après sa mort (1997), la **béatification*** de la Mère Teresa par le pape Jean Paul II avait rassemblé 300 000 fidèles autour de la place Saint-Pierre. La canonisation est une sorte de reconnaissance officielle par l'Église qu'une personne est au paradis. Pour cela, une personne doit être à l'origine de deux miracles après sa mort. D'une part elle doit être béatifiée, et d'autre part elle doit

être canonisée. Ces deux miracles sont en fait des signes de sa proximité avec Dieu.

***La béatification** est la déclaration par le pape qu'une personne de foi chrétienne a pratiqué les vertus naturelle et chrétienne de manière exemplaire, ou même héroïque.

Si tu devais choisir une personne en qui tu as de l'admiration pour ses vertus, voir ses faits héroïques, à qui penses-tu?

Augmentation du nombre de mariages forcés au Royaume-Uni



En 2014, plus de 1200 enfants ont été mariés de force au Royaume-Uni. 20% de ces mariages auraient concerné des enfants de moins de 17 ans : la plus jeune mariée serait âgée de 6 ans. Mais ces mariages forcés ne concernent pas que des filles, ils concernent aussi des garçons. Ces enfants sont pour la plupart issus de familles originaires du Pakistan, du Bangladesh et d'Afghanistan. Des appels d'alerte sont lancés chaque année mais les autorités ferment les yeux. Ces enfants vont à l'école au Royaume-Uni mais les établissements scolaires sont impuissants : soit ils ne détectent pas que l'enfant a subi un mariage forcé, soit

ils s'en rendent compte mais ne disent rien. La fondatrice de l'association Karma Nirvana, qui lutte contre les mariages forcés, a pourtant déclaré : « Certains voient les mariages forcés comme une particularité culturelle ou religieuse, alors qu'il s'agit en réalité d'une forme de maltraitance d'enfants ». Les mariages forcés sont un fléau mondial contre lequel les gouvernements essaient de lutter depuis plusieurs années. En France, la législation est claire : pour les personnes âgées de moins de 18 ans, le mariage n'est possible qu'avec l'accord de la mineure, des parents et

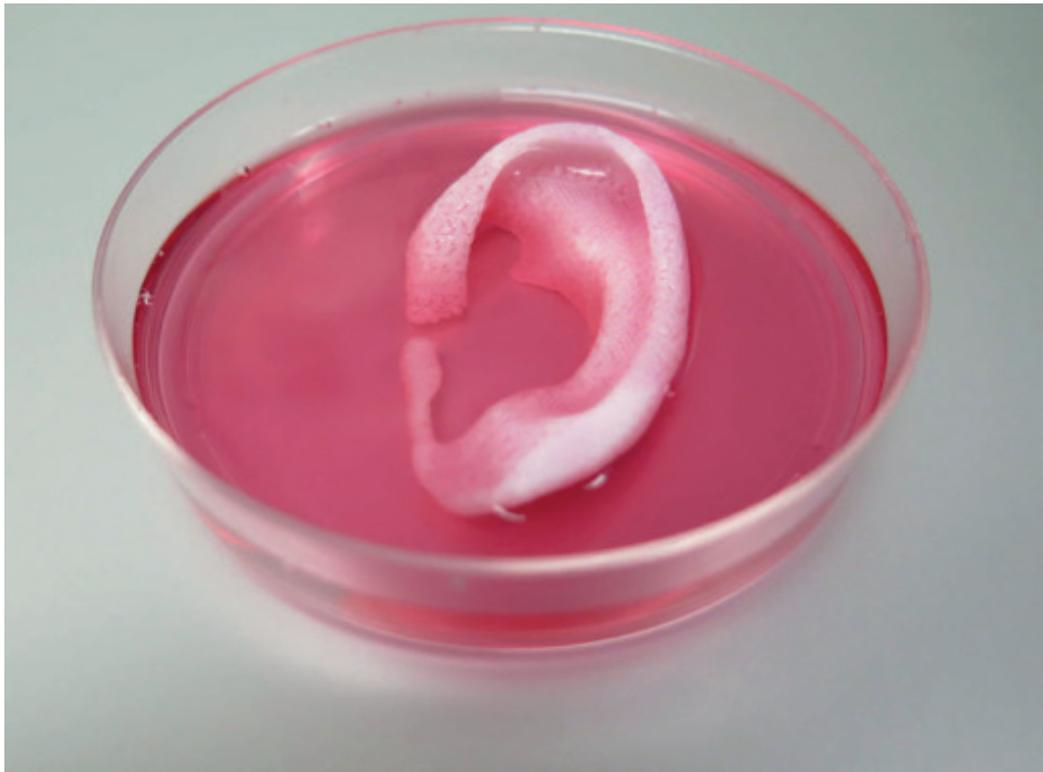


l'autorisation du procureur de la République. En cas de contrainte, le mariage peut être annulé. Le fait de forcer une personne à contracter un mariage est passible de 45 000€ d'amende et de 3 ans d'emprisonnement.

Faut-il lutter contre les mariages forcés selon vous ?

Si oui, comment ?

Construction de tissus humains par imprimante 3D



Récemment, des chercheurs américains ont réussi à construire du cartilage d'oreilles grâce ... à une imprimante 3D ! Dans un futur très proche, la construction de muscles, d'os et de peau pourra devenir une réalité, et les greffes deviendront une méthode digne des hommes de Cro-Magnon.

Evidemment, il y a tout de même des limites, puisque la technologie d'aujourd'hui ne permet pas non plus d'imprimer des organes humains.

Ceci est néanmoins à envisager pour le futur : si aujourd'hui nous pouvons construire des cartilages d'oreille à partir de simples images, pourquoi pas des organes ?

Le processus est très simple : tout d'abord, on part d'images médicales, puis on dessine le brouillon sur un logiciel informatique, et enfin l'impression peut être lancée. En revanche, on n'utilise pas d'encres ou de plastique : ce sont des cellules qui constituent le tissu humain, pour

que la représentation soit la plus fidèle possible. De préférence des cellules de l'individu qui aura besoin de ces tissus, pour minimiser le risque d'infection suite à la greffe.

Ainsi, l'avenir de l'impression 3D semble promettre de très belles choses dans le domaine médical.

Mais cela ne constitue pas un risque moral de pouvoir créer si facilement des morceaux d'êtres humains ?

Le projet de « loi travail » controversé

Mi-février, la ministre du travail Myriam El Khomri a présenté une réforme en profondeur du droit du travail. Ce projet touche tous les aspects de la vie en entreprises : repos, temps de travail, négociations salariales, médecine du travail. Mais cette réforme est très contestée. Mercredi 10 mars, entre 240 000 et 400 000 salariés, étudiants et lycéens se sont rassemblés à Paris et dans plusieurs villes pour dire non à la réforme. Face à cette très forte mobilisation, le président François Hollande a jugé « nécessaire d'écouter » cette contestation.

Deux mesures sont unanimement rejetées par les syndicats* :

- Le projet de loi prévoit de limiter le montant des indemnités qui seront versées en cas de licenciement abusif.

- Le projet de loi prévoit aussi de réformer le licenciement économique : il prévoit de permettre aux employeurs de licencier plus facilement leurs employés. Paradoxalement, le but de cette mesure est de favoriser l'emploi ! En effet, aujourd'hui, les employeurs sont réticents à embaucher car ils ont peur de ne pas pouvoir licencier quand ils n'auront plus assez d'argent. Or, si la loi facilite le licenciement, le gouvernement pense que les employeurs embaucheront plus facilement.



Face aux fortes contestations, Myriam El Khomri, la ministre du travail, a fait des propositions pour tenter de calmer le jeu. La première consisterait à augmenter les cotisations patronales d'assurance-chômage pour les CDD* afin de favoriser les embauches en CDI*.

Avant de prendre une décision définitive sur l'adoption de cette loi controversée, le gouvernement va rencontrer les syndicats des salariés et des patrons, et procéder à des négociations. Les syndicats étudiants sont aussi très mobilisés pour lutter contre cette loi, car ils estiment qu'elle ne favorise pas leurs intérêts. De nombreuses pétitions ont été diffusées sur les réseaux sociaux pour s'opposer à cette réforme.

Que pensez-vous de cette réformedu travail ? Croyez-vous que permettre aux patrons de licencier plus facilement pourra effectivement relancer l'emploi ?

Syndicats = Groupement de personnes constitué pour défendre des intérêts professionnels communs.
CDD = Contrat à durée déterminée : l'employé est embauché pour une durée déterminée. Il sait précisément quand se terminera son contrat de travail.
CDI = Contrat à durée indéterminée : l'employé ne sait pas quand se terminera son contrat de travail. Cela peut durer quelques mois comme de nombreuses années. En général, les CDI durent longtemps .